

Bilan annuel de gestion des matières résiduelles de la Manicouagan - 2023



2023 en bref

Matières recyclables

- 3 282,80 tonnes de matières recyclables résidentielles et commerciales

Lieu d'enfouissement

- 7 318,16 tonnes d'ordures ménagères résidentielles
- 6 268,43 tonnes d'ordures industrielles, commerciales et institutionnelles (ICI)
- 22 376,21 tonnes de déchets enfouis au LET de Ragueneau
- Caractérisation 2019-2023

Écocentres

- 26 799 entrées et 3 872,90 tonnes de matières résiduelles apportées aux écocentres
- Taux de valorisation 69,69 %, taux de rejet 25,76 %

Performance régionale

- Taux d'enfouissement de 639,80kg par habitant

TABLE DES MATIÈRES

1.	LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN.....	3
1.1	Introduction.....	3
1.2	Vision, mission, valeurs.....	4
1.3	Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030	4
1.4	La collecte des matières résiduelles	6
1.5	Le traitement des matières résiduelles	6
1.6	Les écocentres et le magasin de réemploi.....	7
1.7	Les boues de fosses septiques et étangs aérés	8
2.	STATISTIQUES DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	8
2.1	Matières recyclables	8
2.2	Les déchets ultimes	9
2.2	Caractérisation 2019-2023	10
2.3	Les écocentres	12
3.	MAGASIN DE RÉEMPLOI.....	14
4.	PLATEFORME DE COMPOSTAGE	15
5.	PERFORMANCE DES MUNICIPALITÉS MEMBRES	15
5.1	La compensation de la collecte sélective	15
5.2	Le retour sur les redevances à l'enfouissement	16
5.3	Le taux d'enfouissement par habitant	16
6.	SENSIBILISATION ET INITIATIVES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS	17
7.	CONCLUSION.....	19

FAITS SAILLANTS

Voici les faits saillants qui ont marqué l'année 2023 en ce qui concerne les activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan.

- Adoption, par la MRC de Manicouagan, du Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030;
- Caractérisation des matières résiduelles au LET de Ragueneau
- Obtention de l'autorisation ministérielle pour la construction de la plateforme de compostage;
- 10^e anniversaire du magasin de réemploi Phase 2

1. LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

1.1 Introduction

La Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM) a pour mandat d'assurer les services de collecte, de traitement, d'élimination et de valorisation des matières résiduelles des municipalités de la MRC de Manicouagan.

La Régie possède, depuis 2009, la responsabilité de la gestion des matières résiduelles du territoire de la Manicouagan, comprenant huit municipalités, dont la Ville de Baie-Comeau et les municipalités de Baie-Trinité, Chute-aux-Outardes, Franquelin, Godbout, Pointe-aux-Outardes, Pointe-Lebel et Ragueneau. La figure 2.1 représente la carte de la MRC de Manicouagan où sont situées les municipalités membres.

La population de la MRC de Manicouagan est détaillée au tableau 1.1. En 2023, on comptabilise 27 728 habitants, incluant le territoire non organisé (TNO) de la Rivière-aux-Outardes.

Tableau 1.1 Historique de population MRC de Manicouagan

Année	Population
2019	28 267
2020	28 072
2021	27 874
2022	27 731
2023	27 728

1.2 Vision, mission, valeurs

La vision, la mission et les valeurs qui distinguent la Régie des autres organisations sont les suivantes :

La vision

Faire de la Manicouagan une collectivité engagée dans la gestion responsable des matières résiduelles.

La mission

Offrir des alternatives et des services appropriés afin de permettre aux citoyens de se départir adéquatement de leurs matières.

Gérer les matières résiduelles en privilégiant la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation tout en respectant les exigences environnementales en matière d'enfouissement.

Nos valeurs

La vision et la mission s'appuient sur quatre valeurs qui guident et encadrent le fonctionnement ainsi que le développement de la Régie :

La proximité : présents dans la vie des gens

La conviction : convaincus que chaque geste compte

La rigueur : consciencieux du travail réalisé

La fierté : soucieux de reconnaître l'apport de chacun

1.3 Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030

Un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) est un outil servant à planifier et à assurer une gestion intégrée des matières résiduelles générées sur l'ensemble d'un territoire. Une révision du PGMR doit être effectuée tous les sept (7) ans, en vertu du 2^e alinéa de l'article 53.23 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE). Un PGMR en vigueur et à jour est une des conditions essentielles pour que les municipalités demeurent admissibles à la redistribution des redevances à l'élimination.

Le processus de révision est réalisé en tenant compte des orientations de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR), de son Plan d'action 2019-2024, de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO), du guide d'accompagnement de révision des PGMR à l'intention des organismes municipaux ainsi que de la grille d'analyse de conformité.

Le PGMR 2023-2030 de la MRC de Manicouagan a été élaboré conjointement par la MRC et la Régie. La mise en œuvre s'étale sur sept ans. Il couvre tout le territoire de la MRC, incluant le territoire non organisé

(TNO). Lors de l'élaboration du PGMR, l'année 2019 a été retenue comme référence pour l'inventaire des matières résiduelles et l'année 2020 pour le portrait de la MRC.

Le projet de PGMR a été adopté par le conseil d'administration de la MRC de Manicouagan par résolution en décembre 2021 et une résolution de démarrage du processus de révision de son Plan de gestion des matières résiduelles, le 17 février 2021.

Le PGMR 2023-2030 révisé a été adopté par la MRC, une première fois le 15 décembre 2021 avant la période de consultation publique, puis une deuxième fois le 21 décembre 2022 après la période de consultation publique. Il est entré officiellement en vigueur le 15 février 2023.

Par l'entremise du PGMR 2023-2030, de nouveaux objectifs ont été mis à l'avant plan, visant à réduire la quantité de déchets par habitant, augmenter la valorisation des matières recyclables et des résidus de construction, rénovation et démolition et instaurer la gestion de la matière organique sur le territoire.

Plus précisément, les objectifs du PGMR qui se prêtent à cet exercice sont les suivants :

Objectifs gouvernementaux	Échéance gouv.	Orientations du PGMR	Objectifs de la MRC de Manicouagan	Échéance MRC
Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/habitant par année	2024	1 Réduire la quantité de matières résiduelles enfouies	O1 Réduire les matières résiduelles envoyées à l'enfouissement afin d'atteindre 460 kg/habitant	2030
Recycler 75 % du papier, carton, plastiques, verre et métal résiduels	2024	2 Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées	O2 Recycler 70 % du papier, carton, plastiques, verre et métal résiduels pour le secteur résidentiel et 60 % pour le secteur ICI	2030
Recycler 60 % des matières organiques putrescibles, 70 % des matières organiques visés par la SVMO en 2030	2030	3 Mettre en place des alternatives à l'élimination des matières organiques	O3 Recycler 60 % des matières organiques putrescible (résidentiel et ICI) et 80 % des boues municipales.	2028¹
Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal et ICI d'ici 2025	2025	4 Mettre en place une collecte municipale des matières organiques sur le territoire	O4 Offrir un service de collecte des matières organiques qui dessert 80 % du territoire (incluant les ICI)	2025
Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment	2024	5 Favoriser l'acheminement vers un centre de récupération des résidus de CRD du secteur du bâtiment	O5 Récupérer 85 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment (incluant agrégats utilisés au LET) et de 50 % excluant ces agrégats.	2030
		6 Responsabiliser les acteurs et rendre compte des résultats	O6 Produire et diffuser des bilans de GMR et des rapports de mise en œuvre du PGMR annuellement.	Annuellement

L'atteinte de ces objectifs permet d'évaluer la performance des municipalités de la Manicouagan, les efforts déployés, les activités organisées et les résultats obtenus durant l'année ainsi que de mesurer la progression de l'application du PGMR.

1.4 La collecte des matières résiduelles

La RGMRM offre le service de collecte des matières résiduelles aux citoyens telle que la collecte des matières recyclables, des résidus ultimes (ordures), des encombrants et prochainement des matières organiques. Le contrat de collecte des matières résiduelles de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan, ainsi que celui du TNO de la Rivière-aux-Outardes, a été octroyé à l'entreprise Location Excavation R.S.M.F Inc. en 2021 pour une durée de sept ans (2021-2028).

La collecte des matières recyclables et des ordures est également offerte, par l'entremise de la collecte résidentielle, aux organisations et entreprises assimilables. De plus, une collecte en chargement frontal des matières recyclables est offerte pour les commerces, les institutions et les multilogements.

La collecte des encombrants est offerte une fois par année, au printemps. Un encombrant est un déchet dont la dimension ou le poids ne permet pas d'être déposé dans le bac roulant, qu'il n'est pas possible d'être apporté aux écocentres de la MRC Manicouagan et n'ayant aucun potentiel de valorisation. Les matières sont acheminées directement au lieu d'enfouissement. Cette collecte est réservée exclusivement à la clientèle résidentielle.

Les installations de compostage doivent être aménagées avant de débiter le service de collecte des matières organiques. La première étape menant à la construction et l'exploitation de la plateforme de compostage est l'obtention de l'autorisation ministérielle, auprès du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). La RGMRM a reçu cette autorisation ministérielle le 1^{er} décembre 2023. La construction devrait débiter à l'été 2024 et la mise en opération à l'automne 2024. Les bacs bruns de 240 L seront distribués gratuitement à la population et aux entreprises assimilables au cours de l'été 2024.

1.5 Le traitement des matières résiduelles

Les matières recyclables sont acheminées au Complexe de gestion intégrée des matières résiduelles de Manicouagan, situé au 800, avenue Léonard-E-Schlem à Baie-Comeau. De ce centre de transfert, les matières recyclables sont acheminées vers le centre de tri de Société VIA de Lévis.

Un lieu d'enfouissement technique (LET), situé au 5101, chemin de la Scierie à Ragueneau, assure l'enfouissement des déchets ultimes. La clientèle se compose des municipalités, des industries, des

commerces et des institutions (ICI) de la MRC Manicouagan, de la MRC Haute-Côte-Nord, de la communauté autochtone de Pessamit et du TNO de la Rivière-aux-Outardes.

Les matières organiques seront dirigées vers la future plateforme de compostage, qui sera située au même endroit que le LET de Ragueneau.

1.6 Les écocentres et le magasin de réemploi

La RGMRM assure le réemploi et la valorisation des matières ne pouvant être ramassées lors des collectes des ordures ménagères et des matières recyclables, tels les objets encombrants, les débris de construction, rénovation, démolition (CRD) ou les résidus domestiques dangereux (RDD), par l'intermédiaire de ses écocentres et de son magasin de réemploi Phase 2.

Un écocentre est situé à Baie-Comeau et deux écocentres satellites à Godbout et Baie-Trinité. Un point de service est également accessible chez Transformation des métaux du Nord pour la disposition des matériaux secs (CRD) seulement. L'accès aux écocentres est gratuit pour les citoyens des municipalités membres, jusqu'à un maximum de trois tonnes par année par évaluation municipale, et ce, peu importe le point de dépôt utilisé. Les villégiateurs du TNO de la Rivière-aux-Outardes ont également accès gratuitement aux écocentres jusqu'à une quantité maximale d'une tonne par année, sur présentation d'une carte d'accès client émise par la MRC Manicouagan. Les citoyens qui excèdent les seuils de gratuité sont facturés à la tonne selon la tarification en vigueur. Une tarification est également établie pour les industries, commerces ou institutions désirant se départir de matières par le biais des écocentres.

Les résidus apportés aux écocentres sont triés selon un système de conteneurs séparant les différents types de matières. Celles pouvant être revalorisées sont acheminées vers différentes entreprises de récupération telles que AIM Manicouagan (métaux) et Transformation des métaux du Nord (CRD). D'autres catégories de matières, comme les appareils électroniques, les appareils réfrigérants, les pneus, etc., sont récupérés par un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP). Une REP assure que les produits de manufacture seront pris en charge lorsqu'ils seront en fin de vie.

Les matières pouvant obtenir une deuxième vie sont dirigées vers le magasin de réemploi Phase 2 afin d'être vendues aux citoyens. Le magasin abrite un atelier d'ébénisterie et de mécanique permettant la réparation et le démantèlement d'items réutilisables, où de vieux matériaux sont réutilisés pour créer des pièces exclusives. Le magasin de réemploi fonctionne sous un principe d'économie circulaire.

1.7 Les boues de fosses septiques et étangs aérés

La RGMRM est également responsable de la gestion des boues provenant des fosses septiques et des étangs aérés de ses municipalités membres. Ce volet, lorsque mis en œuvre, complétera l'ensemble des services offerts par la Régie.

2. STATISTIQUES DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Cette section présente les statistiques pour chaque catégorie de matières résiduelles collectée durant l'année 2023, par rapport à l'année de référence du PGMR 2023-2030, l'année 2019.

Lors de l'élaboration de ce bilan, il a été constaté qu'il n'est pas possible de comparer directement, pour chacune des provenances des matières résiduelles présentées dans les tableaux de la section 2, l'année de référence 2019 avec l'année 2023.

Effectivement, certaines catégories de matières résiduelles de l'année 2023 sont absentes en 2019, soit celles provenant du Territoire non organisé et de la MRC Haute-Côte-Nord.

La collecte par point de dépôt des matières résiduelles dans le Territoire non organisé n'a débuté qu'en 2020. Aussi, absent depuis novembre 2018, la MRC Haute-Côte-Nord a effectué un retour au LET de Ragueneau qu'à partir de l'année 2021.

Certaines données des années 2020 (TNO) et 2021 (MRC HCN) ont donc été ajoutées à l'année 2019 dans les différents tableaux ci-dessous dans le but d'obtenir un élément de comparaison.

2.1 Matières recyclables

En 2023, 3 282,80 tonnes de matières recyclables résidentielles et commerciales ont été collectées. Le tableau 2.1 détaille le tonnage 2023 selon la provenance, en comparaison avec l'année de référence 2019 et l'année précédente.

On remarque une augmentation globale de 1,48 % en 2023 par rapport à l'année de référence, et une diminution de 0,43 % par rapport à l'année 2022.

Le secteur des matières recyclables obtient des résultats ayant une faible variation annuelle depuis plusieurs années.

Tableau 2.1 : Quantité de matières recyclables selon leur provenance (en tonne)

Municipalités	2019	2022	2023	% variation 2023/2019	% variation 2023/2022
Baie-Comeau	2283,32	2337,75	2289,06	0,25	-2,08
Baie-Trinité	50,32	51,47	51,03	1,41	-0,85
Chute-aux-Outardes	146,29	120,68	123	-15,92	1,92
Franquelin	26,25	25,58	29,97	14,17	17,16
Godbout	24,42	31,31	27,75	13,64	-11,37
Pointe-aux-Outardes	105,7	108,59	105,48	-0,21	-2,86
Pointe-Lebel	132,42	151,13	152,49	15,16	0,90
Ragueneau	90,14	91,58	94,86	5,24	3,58
TNO Rivières aux Outardes	30	34,18	32,17	7,23	-5,88
Pessamit	162,74	172,61	185,46	13,96	7,44
Autres	183,29	172,21	191,53	4,50	11,22
MANICOUAGAN	3234,89	3297,09	3282,8	1,48	-0,43

¹ Donnée de l'année 2020 à des fins de comparaison

2.2 Les déchets ultimes

Un total de 22 376,21 tonnes de matières résiduelles a été admis pour enfouissement au LET de Ragueneau en 2023. Ce tonnage exclut 47,41 tonnes de matières qui ont été retirées de l'enfouissement et redirigées vers une filière de valorisation. Également, 3 032,99 tonnes de recouvrement journalier et de structurant de chemin d'accès ont été utilisées lors des opérations d'enfouissement. Le total de matières enfouies s'élève ainsi à 25 409,20 tonnes.

Le tableau 2.2 présente les quantités de matières reçues au lieu d'enfouissement de Ragueneau selon leur provenance, en comparaison avec l'année de référence 2019 et l'année précédente 2022.

Sur la totalité des matières résiduelles enfouies, on remarque une augmentation de 11,96 % en 2023 par rapport à l'année de référence, et de 8,53 % par rapport à l'année précédente. L'augmentation de l'année 2023 par rapport à l'année 2022 est attribuable à 82,9% aux secteurs industries, commerces et institutions, incluant la construction, rénovation et démolition, signe d'une vitalité économique présente actuellement dans la région.

Tableau 2.2 : Quantité de déchets ultimes éliminés selon leur provenance (en tonne)

Catégorie	Provenance	2019	2022	2023	% variation 2023/2019	% variation 2023/2022
Municipale	Baie-Comeau	4 772,21	4 910,10	5006,53	4,91	1,96
	Baie-Trinité	159,21	157,59	159,11	-0,06	0,96
	Chute-aux-Outardes	387,89	405,71	417,87	7,73	3,00
	Franquelin	87,8	80,82	95,68	8,97	18,39
	Godbout	82,73	107,01	97,06	17,32	-9,30
	Pointe-aux-Outardes	359,97	394,31	389,1	8,09	-1,32
	Pointe-Lebel	528,89	548,16	549,68	3,93	0,28
	Ragueneau	417,37	383,84	392,71	-5,91	2,31
	TNO Rivière-aux-Outardes	193,39 ¹	221,13	210,42	8,81	-4,84
Sous-total		6 989,46	7 208,68	7 318,16	4,70	1,52
	Pessamit	520,67	634,01	688,42	32,22	8,58
	MRC HCN	3865,55 ²	3 905,91	3 787,35	-2,02	-3,04
Encombrants	MRC Manicouagan	133,78	171,68	222,74	66,50	29,74
Industries, commerces et institutions		6 773,35	6 074,59	6 268,43	-7,45	3,19
Construction, rénovation et démolition		436,23	1 102,17	1 691,56	287,77	53,48
Résidus d'écocentre		1 186,74	1 207,72	1 419,41	19,61	17,53
Produits spéciaux		114,98	352,81	1 027,55	793,68	191,25
Valorisation		-34,25	-40,45	-47,41	38,42	17,21
Total		19 986,51	20 617,11	22 376,21	11,96	8,53

¹ Donnée de l'année 2020 à des fins de comparaison

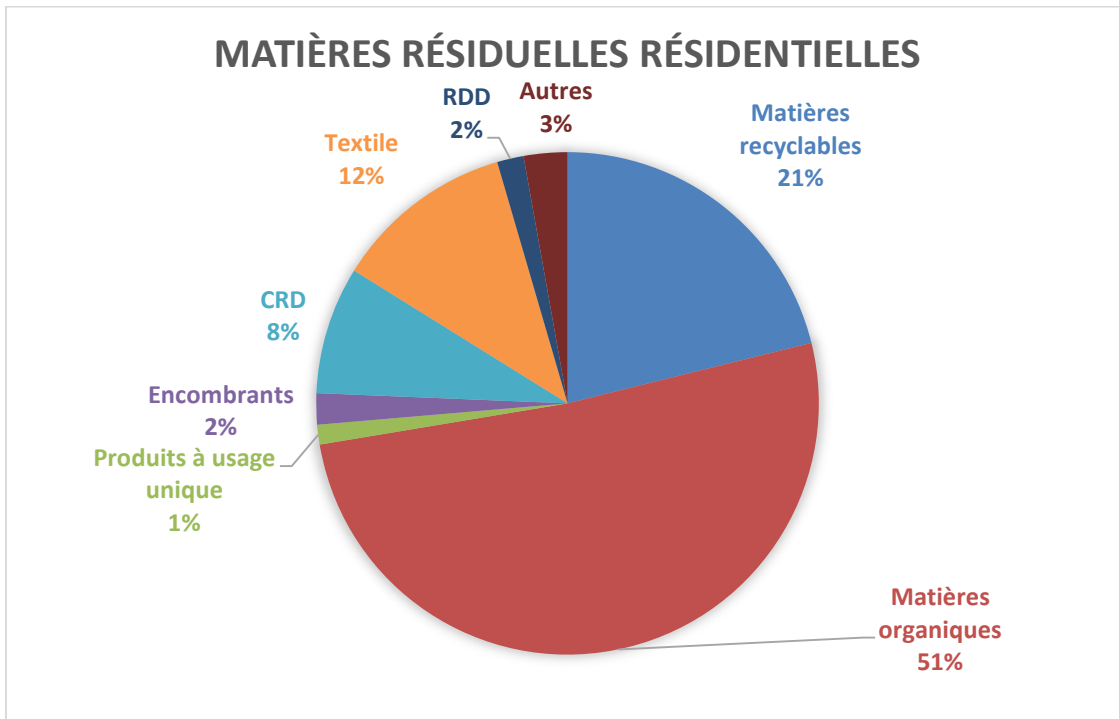
² Donnée de l'année 2021 à des fins de comparaison

2.2 Caractérisation 2019-2023

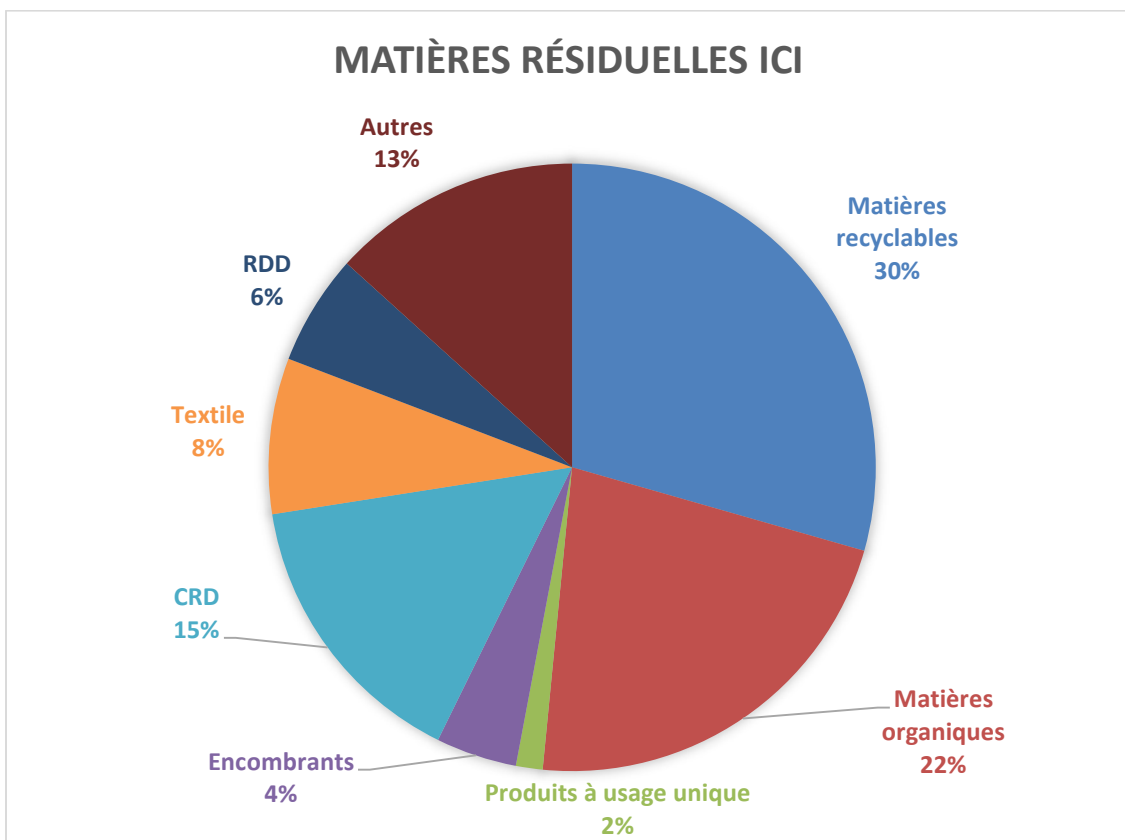
Chapeauté par Recyc-Québec et effectuée par la firme de services-conseils environnementaux Statzer, une campagne d'échantillonnage a eu lieu à nouveau en 2023 afin de poursuivre l'étude de caractérisation des déchets entrant au lieu d'enfouissement de Ragueneau. Les résultats de cette campagne, combinés à ceux obtenus lors des campagnes de 2019 et de 2021, brossent le portrait des matières résiduelles acheminées à l'enfouissement sous plusieurs catégories.

Le graphique 2.1 illustrent les résultats cumulatifs obtenus au niveau résidentiel, alors que le graphique 2.2 présentent ceux au niveau des industries, commerces et institutions.

Graphique 2.1 : Caractérisation matières résiduelles résidentielles



Graphique 2.2 : Caractérisation matières résiduelles industries, commerces et institutions (ICI)



2.3 Les écocentres

Les écocentres sont des sites de disposition, de réemploi, de récupération et de valorisation des matières résiduelles. On retrouve, par exemple, dans cette catégorie des encombrants, des débris de construction, rénovation et démolition, des appareils électroniques et les résidus domestiques dangereux (RDD). Ces points de dépôt sont situés à Baie-Comeau, Baie-Trinité et Godbout. Un point de service de disposition de CRD uniquement est également en opération à Ragueneau, chez Transformation des métaux du Nord (TMN). Ces lieux de disposition offrent gratuitement aux citoyens trois tonnes par année, par évaluation municipale.

Depuis 2020, ce service est également offert gratuitement aux résidents et utilisateurs du TNO de la Rivière-aux-Outardes jusqu'à concurrence d'une tonne par année. Le tonnage et les entrées de l'année 2020 pour le Territoire non organisé a été ajouté à l'année 2019 à des fins de comparaison.

Le tableau 2.3 ci-dessous présente le nombre d'entrées dans les écocentres sous la responsabilité de la RGMRM en 2023, en comparaison avec celle de 2019 et de 2022.

Tableau 2.3 Nombre d'entrées dans les écocentres du territoire

Municipalités	2019	2022	2023	% Variation 2023/2019	% Variation 2023/2022
Baie-Comeau	22 608	21 791	23 603	4,40	8,32
Baie-Trinité	800	862	1045	30,63	21,23
Godbout	1 070	962	1122	4,86	16,63
Ragueneau (TMN)	500	671	721	44,20	7,45
TNO	173 ¹	260	308	78,03	18,46
TOTAL	25 151	24 546	26 799	6,55	9,18

¹ Le nombre d'entrées provient de l'année 2020 à des fins de comparaison

On constate une augmentation de 6,55 % du nombre d'entrées dans les écocentres de la MRC Manicouagan par rapport à l'année de référence, et une augmentation de 9,18% par rapport à l'année précédente.

Le tableau 2.4 illustre la quantité de matières résidentielles apportées aux points de dépôt de la Manicouagan.

Les écocentres satellites de Godbout et Baie-Trinité doivent être regroupés puisqu'il n'y a pas de balance à ces écocentres. On obtient la quantité de matières récupérées en additionnant les rejets et les valorisations. Certaines de ces valorisations, principalement le métal ferreux, sont ramassées et pesées en même temps dans les deux écocentres. Il est donc impossible de différencier les quantités de matières récupérées pour Godbout et Baie-Trinité.

Tableau 2.4 Quantité de matières résidentielles reçues dans les écocentres (tonne)

Municipalités	2019	2022	2023	% Variation 2023/2019	% Variation 2023/2022
Baie-Comeau	3035,4 ¹	2791,29	3136,07	3,32	12,35
Ragueneau (TMN)	234,93	418,69	499,26	112,51	19,24
Satellites	186,23	221,28	237,57	27,57	7,36
TOTAL	3 456,56	3 431,26	3 872,90	12,04	12,87

¹ Le tonnage du TNO (27,25 tonnes) provient de l'année 2020 à des fins de comparaison

Une augmentation de 12,04 % de la quantité de matières acheminées vers les écocentres est observée en 2023 par rapport à l'année de référence, et de 12,87% par rapport à l'année 2022.

L'augmentation du nombre d'entrées et du tonnage en 2023 illustre bien la popularité du service des écocentres auprès de la population.

Au tableau 2.5, le taux de valorisation et de rejet 2023 est ensuite analysé par rapport à celui de 2019. Dans le tableau, les colonnes « écart » représentent l'incertitude par rapport aux données, et est attribuable aux matières entrées ou sorties de l'écocentre sans avoir été pesées, telles que les ventes au magasin, des matières entrées l'année précédente et sorties durant l'année en cours et celles en inventaire.

Tableau 2.5 Taux de valorisation et rejet

Année	Nombre d'entrées	Tonnage (entrées)	Tonnage rejet	Tonnage valorisation	Taux de valorisation	Taux de rejet	Écart (T)	Écart (%)
2019	25 151	3456,56	798,48	2558,8	74,03%	23,10%	99,28	2,87%
2022	24 546	3340,7	867,08	2389,42	71,52%	25,96%	84,2	2,52%
2023	26 799	3872,9	997,47	2699,11	69,69%	25,76%	176,32	4,55%

¹ Incluent les entrées et tonnages 2020 du TNO à des fins de comparaison

On constate qu'en comparaison avec l'année 2019, il y a une diminution du taux de valorisation de 4,34 % alors que celui de rejet a augmenté de 2,66 %. En comparant à l'année 2022, le taux de valorisation a diminué de 1,83 %, ainsi que le taux de rejet qui diminue de 0,20 % par rapport à l'année 2023.

Le fort achalandage de l'année 2023 explique en partie la variation des taux de rejet et valorisation par rapport à l'année de référence. Prendre note également l'incertitude élevée des données 2023 comparativement aux années 2019 et 2022.

3. MAGASIN DE RÉEMPLOI

En opération depuis le 13 mars 2014, le magasin de réemploi Phase 2 maintient sa popularité auprès de la population. Tout objet ou matière ayant un potentiel de réemploi apporté aux écocentres sont conservés afin d'être revendus au magasin de réemploi. Ces matières bénéficient d'une deuxième vie, soit par leur mise en vente dans leur forme actuelle ou par leur transformation dans l'atelier d'ébénisterie et de mécanique adjacent au magasin.

Une section « promotion des artisans », qui donne une vitrine aux créateurs utilisant de la matière récupérée afin de créer des pièces originales, et une section « zéro déchet », dont les produits favorisent la réduction à la source, complètent l'offre du magasin de réemploi Phase 2.

En 2019, la Régie a célébré les cinq ans du magasin de réemploi. Diverses activités ont été organisées afin de remercier la clientèle et sensibiliser la population à l'importance du réemploi.

Le concept, qui se veut unique au Québec, a été présenté lors du Colloque sur la gestion des matières résiduelles, organisé par Réseau environnement 2019 et inspire d'autres municipalités qui souhaitent optimiser le réemploi à leur écocentre. La Régie reçoit nombre de demandes de renseignements sur le fonctionnement et visite des lieux.

Avec grande fierté, la Régie s'est vu décerner un Mérite Ovation dans le cadre de la 99^e édition des assises annuelles 2021 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Le magasin de réemploi Phase 2, sous la thématique « Quand l'apport des citoyens devient une valeur ajoutée » a été retenue dans la catégorie Municipalités et organismes municipaux – Réalisation à caractère environnemental - Aménagement, environnement et changements climatiques.

Le 13 mars 2023, le magasin de réemploi Phase 2 a entamé le premier jour de ses 10 ans. Pour souligner cet anniversaire : une immense baleine réalisée à l'atelier exclusivement à partir de pièces récupérées a été dévoilée et suspendue sur toute la largeur du plafond. Rien de plus impressionnant, par la qualité de l'œuvre que divertissant par les multiples objets y étant dissimulés.

4. PLATEFORME DE COMPOSTAGE

En 2020, la Régie a reçu confirmation de son éligibilité à la subvention du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) pour la construction d'une plateforme de compostage dans la Manicouagan.

L'attribution du mandat de la conception et de l'élaboration des plans et devis de construction de la plateforme de compostage a été effectuée en 2021 et confiée à la firme FNX Innov Inc. en partenariat avec la firme Solinov. Le consortium a également effectué les démarches nécessaires auprès du ministère de l'Environnement, des changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) afin d'obtenir l'autorisation ministérielle requise pour la construction de ce type de projet. La demande d'autorisation ministérielle a été déposée en novembre 2022 et l'avis de recevabilité a été émis par le MELCCFP en décembre 2022.

Comme mentionné à la section 1.4 du présent document, la RGMRM a finalement reçu cette autorisation ministérielle le 1^{er} décembre 2023, permettant enfin la construction de la plateforme de compostage, qui devrait débiter au début de l'été 2024 suivi de la mise en opération à l'automne 2024.

Tel que le démontre les résultats de l'étude de caractérisation, la matière organique constitue une part importante des matières enfouies au LET de Ragueneau, spécialement au niveau résidentiel. Évaluée annuellement à environ 3 700 tonnes basé sur un taux de récupération d'environ 70%, la matière organique triée, acheminée et traitée aux futures installations de compostage permettront de réduire l'enfouissement et de revaloriser cette matière.

5. PERFORMANCE DES MUNICIPALITÉS MEMBRES

Le suivi des tonnages (entrés, valorisés, enfouis, etc.) sur les différents plateaux d'opération présenté dans ce rapport permet d'évaluer la performance sur le plan de la gestion des matières résiduelles du territoire. Chacune de ses huit municipalités membres qui la composent, a un impact sur la performance et sur les sommes redistribuées par les différents programmes de subventions du gouvernement du Québec, dont la compensation de la collecte sélective et le programme de redistributions des redevances.

5.1 La compensation de la collecte sélective

Le calcul de la compensation de la collecte sélective est basé sur la performance d'un organisme municipal, tel que la Régie, par rapport à d'autres organismes municipaux comparables. La performance est établie en fonction des coûts à la tonne de gestion de la matière recyclable par rapport à la quantité par habitant de matières recyclables récupérées. Plus on récupère de matières recyclables au meilleur coût possible, plus

l'indice de performance augmente. Plus l'indice de performance d'un organisme municipal est élevé par rapport à la moyenne de son groupe, plus le pourcentage de compensation des dépenses soumise sera élevé.

Une importante réforme de ce système a été annoncée par le gouvernement du Québec à la suite de la diminution de la demande mondiale et de l'augmentation des coûts de traitement de la matière recyclable, et devrait être en complétée d'ici 2025.

5.2 Le retour sur les redevances à l'enfouissement

Le retour des redevances à l'enfouissement est basé également sur un principe de performance en effectuant la comparaison du taux d'enfouissement par habitant par rapport à d'autres régions comparables, et aussi en fonction de la population et de la gestion de la matière organique. Pour maximiser le retour sur les redevances à l'enfouissement, il faut diminuer le nombre de kilogrammes de matières enfouies par habitant (kg/habitant) et offrir le traitement de la matière organique, par compostage ou biométhanisation. Le traitement de la matière organique diminue également le kg/habitant enfoui et est donc doublement bénéfique au retour des redevances.

L'utilisation des services des écocentres, les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles (tri à la source) et la priorisation des services de valorisation des matières résiduelles pour les services municipaux sont des facteurs contribuant à l'amélioration de la performance des municipalités membres. La collecte des encombrants, l'utilisation du service de collecte résidentielle par les commerces et les institutions, les matières résiduelles apportées au LET par les particuliers et les services municipaux, les dépôts clandestins et les matières illégalement disposées à l'entrée du lieu d'enfouissement sont des facteurs nuisibles à la performance des municipalités membres.

5.3 Le taux d'enfouissement par habitant

Le taux d'enfouissement par habitant, exprimé en kg/habitant, est un outil permettant d'évaluer la performance d'une population en matière de gestion des matières résiduelles et fait partie des objectifs fixés lors de l'élaboration du PGMR 2023-2030. Le gouvernement du Québec, dans son Plan d'action 2019-2024, avait pour objectif d'abaisser le taux d'enfouissement à 525 kg/habitant. Au PGMR adopté par la MRC de Manicouagan, l'objectif est fixé à 460 kg/habitant.

Il y a plusieurs manières d'évaluer le taux d'enfouissement par habitant. À partir de la totalité des matières enfouies, le taux d'enfouissement est surévalué, car il inclut les matières en provenance d'autres MRC, comme celle de la MRC La Haute-Côte-Nord. Pour cette raison, le taux d'enfouissement résidentiel des huit

municipalités membres et du TNO de la Rivière-aux-Outardes et le taux d'enfouissement de tous les déchets enfouis à l'intérieur de la MRC de Manicouagan sont analysés dans l'exercice présenté au tableau 5.1.

Tableau 5.1 Taux d'enfouissement par habitant (Population 2023 : 27 728 habitants)

Catégorie	2023	Kg/Habitant
Ordures ménagères	7296,57 ¹	263,15
Encombrants	222,74	8,03
Résidus d'écocentre	2031,66	73,27
Sous-total	9 516,95	344,45
Industries, commerces et institutions	6 177,20	
Construction, rénovation et démolition	1 668,01	
Autres	45,60 ²	
Produits spéciaux	298,72	
Total	17 740,50³	639,80

¹ Exclut le tonnage du nettoyage des dépotoirs clandestins de Baie-Comeau (21,60 tonnes)

² Inclut le tonnage du nettoyage des dépotoirs clandestins de Baie-Comeau (21,60 tonnes)

³ Inclut le TNO Rivière aux Outardes

On constate, que ce soit au niveau provincial (525 kg/habitant) ou au niveau régional (460 kg/habitant), que l'objectif est toujours à atteindre sur le plan « toutes matières en provenance de la MRC Manicouagan ».

La mise en opération de la plateforme de compostage en 2024 permettra de réduire le taux d'enfouissement par habitant du secteur résidentiel et de « toutes matières confondues en provenance de la MRC Manicouagan ».

6. SENSIBILISATION ET INITIATIVES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Dans l'optique d'être une référence dans la gestion des matières résiduelles et de répondre à sa mission, la Régie déploie de multiples efforts en termes d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ).

La phase 2 de Demain Manicouagan se concrétise à la suite de l'évaluation de la performance des institutions, des commerces et des industries (ICI) en matière de gestion des matières résiduelles et des constats émis. Des actions de communication et de sensibilisation ont été ciblées et adaptées pour améliorer leur bilan environnemental et détourner des matières recyclables et valorisables de l'enfouissement.

La création d'une attestation d'engagement PAR ICI LE TRI a pris forme pour encourager les entreprises à changer leurs habitudes de gestion des matières valorisables. Celle-ci permet aux entreprises de se fixer des objectifs et de s'engager à améliorer leurs méthodes de tri en offrant un suivi personnalisé à l'aide d'un calendrier de prise de rendez-vous personnalisé et d'une infolettre spécialement conçue pour répondre à leurs besoins.

En complément, une boîte à outils comprenant un guide d'aide au tri, une charte de décision, des capsules portant sur les entreprises ayant déjà mis en place de bonnes méthodes en matière de tri de leurs déchets, ainsi qu'une capsule de formation sous forme de dessins animés 2D, également produite en langue Innue, ont été ciblés afin d'aider les entreprises dans la gestion efficace de leurs déchets.

La continuité de l'accompagnement de la Ville de Baie-Comeau dans la gestion des matières résiduelles dans les lieux publics a permis l'acquisition et l'aménagement de stations de tri dans des endroits stratégiques et à fort achalandage, permettant ainsi à la population de poursuivre ses efforts en matière de tri.

La Régie a organisé la quatrième édition de la Journée du vêtement récupéré en mode friperie, une journée entièrement dédiée à la promotion du réemploi du textile dans la région de Manicouagan. L'initiative vise à soutenir le Dépannage de l'Anse, un organisme qui conditionne et remet en circulation chaque année une grande quantité de vêtements. Une campagne médiatique a été menée sur les réseaux sociaux et dans les médias grâce à des affiches mettant en avant des personnalités encourageant l'utilisation de seconde main. Le lancement d'un écusson phare, sous forme de triangle, fait de chutes de tissus de jeans a été créé pour l'occasion afin de sensibiliser davantage la population.

Plusieurs activités de sensibilisation ont également été organisées, notamment pour célébrer le 10^e anniversaire du magasin de réemploi Phase 2. Des ateliers de type DIY (do it yourself, fait main) ont été organisés afin de familiariser les participants au réemploi des matières et à la réduction des emballages à usage unique.

Liste des initiatives habituelles :

- Activités de sensibilisation sur les 3RV, liées aux bonnes pratiques citoyennes en gestion des matières résiduelles, organisées dans le cadre de la Semaine de la famille de la Ville de Baie-Comeau, la Semaine québécoise de réduction des déchets;
- Collections de créations conçues à partir de matières recyclées à l'atelier d'ébénisterie du magasin de réemploi Phase 2 (clientèle touristique et régulière);
- Incitatif au réemploi à l'aide de promotions et ventes au magasin de réemploi Phase 2;
- Activités de promotion des services offerts et kiosque info-collectes;

- Offre d'ateliers sur les 3RV dans les écoles;
- Accompagnement des ICI dans la gestion des matières résiduelles, sur demande;
- Représentation sur divers comités régionaux sur l'environnement;
- Service permanent de récupération de carcasses durant la période de chasse;
- Service de récupération des feuilles mortes à l'automne et distribution dans les organismes pour en faire du compost.

7. CONCLUSION

L'adoption du PGMR 2023-2030 apporte de nouveaux objectifs à atteindre sur le territoire. La RGMRM a identifié certains facteurs qui permettront d'atteindre ces objectifs.

L'implantation de la plateforme de compostage contribuera à atteindre les objectifs de réduction du taux d'enfouissement par habitant et de valorisation de la matière organique, en détournant de l'enfouissement la matière organique pour en faire un compost qui sera redistribué sur le territoire.

La responsabilité citoyenne est également au cœur des défis de la Régie. L'importance d'effectuer correctement le tri à la source est primordial afin d'acheminer la matière vers la bonne filiale de traitement.

De plus, la réduction à la source est toujours un important facteur de réduction du taux d'enfouissement par habitant, car le déchet ayant le moins d'impact sur l'environnement est celui qu'on ne produit pas.